

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce jeudi le 1<sup>er</sup> octobre 2009, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beaugard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général.

Un poste de conseiller vacant.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 05. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-10-156

**1. FERMETURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009**

**CONSIDÉRANT** que l'ajournement du 28 septembre 2009 de la séance régulière du 8 septembre 2009 n'a pas eu lieu;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

**DE FERMER** la séance du 8 septembre 2009.

**ADOPTÉE**

2009-10-157

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 - Adoption ;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ajournée au 28 Septembre 2009- Adoption ;
4. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ;
5. Rapport des comités ;
  - 5.1 Voirie ;
  - 5.2 Culture et patrimoine ;
  - 5.3 Urbanisme ;
  - 5.4 Environnement ;
  - 5.5 Bibliothèque, loisirs, salle municipale ;
  - 5.6 Transport adapté ;
  - 5.7 CMM ;
6. Correspondance ;
7. Postes Canada – Fin du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste – Opposition ;
- 7.1 Couronne contre le conseiller Ghislain Beaugard – Décision du tribunal ;

**ADMINISTRATION**

8. Mairie –Réparation – Premier versement ;
9. Mairie – Déneigement – Autorisation d'aller en appel d'offres ;

10. Gouttières – Nouvelle décision ;
11. Règlement de modification n° 249-2 modifiant le règlement n° 249 sur les fausses alarmes et autres objets – Adoption ;

#### FINANCES

12. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13. 532 Rang Lamontagne-Inspection ;
14. 845, Second-Ruisseau -Gestion P. Jacques – Agrandissement du terrain-  
Nouvel appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole;
15. Gaz à effet de serres – Appel d’offres ;
16. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux  
usées – Suivi ;
17. Société de l’agriculture - Audiences auprès de la CPTAQ – Suivi ;
18. Plan d’intégration des projets du pacte rural pour mettre en valeur les acquis de  
Calixa-Lavallée ;

#### VOIRIE ET AQUEDUC

19. Intersection Second-Ruisseau/ Labonté- Suivi ;
20. Ponceau de la Petite Montée-Réfection ;
21. Carrière et sablière – entente avec la municipalité de Saint- Antoine –sur Richelieu ;
22. Chemin de la Beauce – Fermeture temporaire – Autorisation ;

#### SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

23. Schéma de couverture de risques – Suivi ;

#### LOISIRS ET CULTURE

24. Hydro-Québec – Programme diagnostic « Mieux consommer » – Travaux;
25. Patinoire – Entretien ;
26. Bande de patinoire – Peinture – Remerciements ;

#### AUTRE

27. Période de question ;
28. Levée de la séance.

Avec l’ajout du point suivant :

- 19.1 Ajournement ;
- 19.2 Réouverture de la session ;

Avec le retrait des points suivants :

11. Règlement de modification n° 249-2 modifiant le règlement n° 249 sur les fausses alarmes et autres objets – Adoption ;
15. Gaz à effet de serres – Appel d’offres ;

Ajouté en cours de séance :

- 6.1. Motion de félicitations, madame Éva Borocz
- 6.2. Motion de félicitations, madame Sylvie Plante

**ADOPTÉE**

2009-10-158

**2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009 - ADOPTION**

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2009-10-159

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009- AJOURNÉE AU 28 SEPTEMBRE - ADOPTION**

Sur la proposition de monsieur Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ajournée le 28 septembre 2009 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009**

Le directeur général résume le suivi fait à la séance ordinaire du 8 septembre 2009 notamment la réparation des fondations et la réfection du toit de l'entrée latérale droite qui seront faits au cours de la semaine prochaine.

Arrivée de monsieur le conseiller Claude Jutras.

**5. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:

*Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population que le pavage de la tranchée et de l'accotement sera complété le 13 octobre 2009.*

Culture, patrimoine :

*Madame la conseillère Diane Chaput souligne la nomination de madame Éva Borocz à titre de Lauréate des Écrivains du dimanche pour l'année 2009, prix remporté le 27 septembre lors de la cérémonie tenue à Contrecoeur. Elle souligne également le Prix d'excellence du Musée des Beaux Arts de Mont-Saint-Hilaire, médium peinture sur verre et matériaux divers remporté par la Calixoise Sylvie Plante. Une motion de félicitations sera adressée à chacune de ces personnes.*

Urbanisme :

*Madame la conseillère Éva Borocz informe la population qu'il y a lieu de combler les postes vacants du comité afin de poursuivre les travaux de révision du plan et des règlements d'urbanisme.*

- Sécurité publique / matières résiduelles :

*Monsieur le maire signale que la ville de Laval vient de se doter d'une infrastructure de compostage et de méthanisation.*

- Environnement :

*Voir la rubrique n° 16.*

- Bibliothèque, loisirs et salle municipale :

*Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population que les travaux de réfection de la mairie se poursuivront la semaine prochaine, avec finition en 2010;*

- Transport adapté :

*Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller Claude Jutras.*

- Communauté métropolitaine de Montréal/MRC Lajemmerais

*Monsieur le maire informe la population sur les objectifs de la loi n° 58.*

2009-10-159.1 **6.1. MOTION DE FÉLICITATIONS, MADAME ÉVA BOROCZ**

Les membres du conseil sont unanimes à adresser une motion de félicitations à madame Éva Borocz à titre de Lauréate des Écrivains du dimanche pour l'année 2009, prix remporté le 27 septembre lors de la cérémonie tenue à

**ADOPTÉE**

**2009-10-159.2 6.2. MOTION DE FÉLICITATIONS, MADAME SYLVIE PLANTE**

Les membres du conseil sont unanimes à adresser une motion de félicitations à madame Sylvie Plante qui a remporté le prix d'excellence du Musée des Beaux Arts de Mont-Saint-Hilaire, médium peinture sur verre et matériaux .

**ADOPTÉE**

**6. CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre d'Hydro-Québec à l'effet qu'un montant de 1020 \$ sera versé à la municipalité au terme de la campagne « Diagnostic résidentiel mieux consommer ».

**2009-10-160**

**7. POSTES CANADA –FIN AU MORATOIRE SUR LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE- OPPOSITION**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fédéral envisage la possibilité de mettre fin au moratoire sur la fermeture de bureaux de poste ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à légaliser les activités des entreprises de repostage, mesure qui réduira les revenus dont Postes Canada dispose pour remplir son obligation d'assurer un service universel ;

**CONSIDÉRANT** que le service postal public joue un rôle déterminant dans la vie sociale et économique de ce pays en fournissant l'infrastructure dont les collectivités et les entreprises ont besoin pour prospérer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de ne pas mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et de retirer son projet de loi visant à légaliser les activités des entreprises de repostage.

**DE DEMANDER** aussi au gouvernement du Canada d'exiger de Postes Canada qu'elle maintienne et améliore les services postaux et élargisse la gamme des services offerts.

**ADOPTÉE**

**7.1. COURONNE CONTRE LE CONSEILLER GHISLAIN BEAUREGARD – DÉCISION DU TRIBUNAL**

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population qu'il a été déclaré non coupable dans la cause l'opposant à l'ex-directeur général monsieur Serge Woods.

**ADMINISTRATION**

**2009-10-161**

**8. MAIRIE – RÉPARATION –PREMIER VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** la soumission au montant de 12 500 \$ de monsieur Normand Jacques retenue par le Conseil réuni en séance ordinaire le 8 septembre 2009 (résolution n° 2009-09- 143) ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont débutés et qu'ils ne se termineront qu'en 2010 pour la finition extérieure ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'effectuer un premier versement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyée par madame la conseillère Diane Chapat et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** un premier versement de 8 000 \$ à monsieur Normand Jacques.

**ADOPTÉE**

2009-10- 162

**9. MAIRIE – DÉNEIGEMENT – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** la durée annuelle du contrat accordé par la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général de solliciter des offres de service pour le déneigement du stationnement de la mairie et des bornes fontaines;

**ADOPTÉE**

2009-10-163

**10. GOUTTIÈRE –NOUVELLE DÉCISION**

**CONSIDÉRANT** la décision du conseil réuni en séance ordinaire le 8 septembre 2009 (résolution n° 2009-09-143);

**CONSIDÉRANT** que le soumissionnaire retenu a omis d'ajouter le coût du protecteur contre l'accumulation de feuilles ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de Gouttières Lasalle aurait dû se lire 4448.40 \$ au lieu de 3076.97\$, ce qui fait de Gouttières Samson et Fils plus bas soumissionnaire conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

**D'ABROGER** la résolution n° 2009-09-143 et ;

**DE CONFIER** la pose de gouttières à Gouttières Samson et Fils au montant de 3 532.98 \$, taxes comprises.

**ADOPTÉE**

**11. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 249-2 DU RÈGLEMENT N° 249 SUR LES FAUSSES ALARMES -ADOPTION**

Sujet reporté.

**FINANCES**

2009-10- 164

**12. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer depuis la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Diane Chapat et appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** les paiements figurant sur la liste pour un montant total de 64636.46\$.

**ADOPTÉE**

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2009-10-165

### **13. 532, RANG LAMONTAGNE - INSPECTION**

**CONSIDÉRANT** la demande de messieurs Alain Jacques et David Pelletier aux membres du conseil réunis en séance ordinaire le 8 septembre 2009;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de monsieur Martin Massicotte, urbanisme, datée du 16 septembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de monsieur Martin Massicotte pour l'inspection de fin des travaux de la propriété sis au 532, rang Lamontagne et;

**DE LUI CONFIER** les rôles et pouvoirs attribuer à l'officier municipal chargé de l'inspection et ;

**DE LUI CONFIER** les honoraires contenus dans son offre de service, pour un maximum de 4 heures de services ;

**DE FACTURER** en conséquence les propriétaires du bâtiment.

**ADOPTÉE**

2009-10-166

### **14. 845, SECOND RUISSEAU – GESTION P. JACQUES – AGRANDISSEMENT DU TERRAIN – NOUVEL APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ;**

Nicole : faire cette réso comme les autres. Elle est « Normal + Arial » alors que tout le reste du procès verbal est « Arial » Merci.

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse, Gestion P. Jacques inc., est propriétaire d'un emplacement connu et désigné comme étant les lots 734-1 et 734 ptie du cadastre de la paroisse de Verchères, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 6 604.2 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que cet emplacement de la demanderesse s'utilise à des fins commerciales et industrielles par une entreprise qui est le plus important employeur de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse doit agrandir son emplacement pour se conformer aux normes environnementales relativement aux eaux usées et aux rejets d'exploitation ;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse doit également agrandir pour des fins de sécurité et d'assurance, soit pour la relocalisation de cases de stationnement et de réservoir d'essence, pour l'aménagement d'un accès plus fonctionnel à l'arrière et d'un passage tout autour des bâtiments;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement projeté permettra de mieux délimiter les usages industriels de l'exploitation agricole du vendeur Moissons d'Or (Verchères) inc. et favorisera ainsi une meilleure cohabitation ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement projeté n'aura aucune incidence négative significative sur le territoire et les activités agricoles de la municipalité, notamment en regard des distances séparatrices relatives aux odeurs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de l'agrandissement d'un usage existant sur une faible superficie et qu'il n'existe aucun autre espace approprié et disponible sur le territoire municipal et qu'il s'agit du site de moindre impact sur l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement projeté est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

**D'APPUYER** la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non-agricole d'une partie des lots P.734 et P.735 du cadastre de la paroisse de Verchères, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 2 100 m<sup>2</sup>, le tout tel que localisé de façon approximative sur les plans accompagnant la demande.

**ADOPTÉE**

#### **15. GAZ A EFFET DE SERRES –APPEL D'OFFRES**

Sujet reporté.

#### **16. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Monsieur le maire informe la population sur l'enquête du MAMROT en cours en vertu de la loi sur le Lobbying visant du personnel relevant de la firme BPR dont fait partie le maire de Verchères. Le ministère a interrompu la procédure d'emprunt, d'où le délai actuel.

Monsieur le conseiller Claude Jutras s'absente

#### **17. SOCIÉTÉ DE L'AGRICULTURE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - AUDIENCES**

La CPTAQ a rendu, le 23 septembre 2009, une décision positive quant aux droits acquis d'usage, mais négative quant à l'utilisation du terrain adjacent pour stationnement temporaire.

#### **18. PLAN D'INTÉGRATION DES PROJETS DU PACTE RURAL POUR METTRE EN VALEUR LES ACQUIS DE CALIXA-LAVALLÉE**

Monsieur le maire informe la population qu'un rapport préliminaire sur le diagnostic de la situation a été déposé par le consultant dans le cadre du caucus précédent le conseil. Les membres y réagiront afin qu'une version finale de ce diagnostic soit déposé pour être rendu public.

Retour de monsieur le conseiller Claude Jutras

#### **VOIRIE ET AQUEDUC**

#### **19. INTERSECTION SECOND RUISSEAU/LABONTÉ- SUIVI**

Le ministère des transports a autorisé la soumission de Pavage Citadin. L'élargissement de l'accotement devrait être réalisé au cours de la semaine du 12 octobre. Aucune nouvelle cependant concernant l'emplacement des glissières de sécurité.

#### **19.1. AJOURNEMENT**

Les membres sont unanimes à ajourner la séance pour une durée de quarante-cinq

minutes. En prévision que certaines personnes dans l'assistance pourraient ne pas être présente à la ré-ouverture de la séance, monsieur le maire autorise que des questions soient posées.

### **19.2 RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres sont unanimes à ré-ouvrir la séance à 21 h 10.

2009-10-167

### **20. PONCEAU DE LA PETITE MONTÉE - RÉFECTION**

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réfection du ponceau de la rue Labonté à la hauteur du chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut par le Ministère des transports sont prévus pour débiter à la fin du mois d'octobre;

**CONSIDÉRANT** la durée prévue des travaux soit de deux à trois semaines;

**CONSIDÉRANT** que la voie de contournement planifiée par le rang Montée Lapierre sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu constitue un détour considérable pour les automobilistes qui comptent se rendre sur le chemin de la Beauce, les rues Lavallée, Berthiaume et en direction de Saint-Marc-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les usagers seront tentés d'emprunter le rang Lamontagne et la Petite Montée, malgré la signalisation de détour;

**CONSIDÉRANT** l'état dangereux du ponceau de la Petite Montée tel que figuré dans la lettre de l'ingénieur Roger Longpré, BPR Infrastructure datée 26 août 2008 ;

**CONSIDÉRANT** que ledit ponceau n'a toujours pas été remplacé, malgré le mandat confié à la firme d'ingénierie BMI et l'autorisation d'intervention demandé à la MRC, la branche 22 du ruisseau Coderre étant de compétence du Bureau des délégués;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de C. Perreault Construction Inc au montant de 14 500 \$ (sans le revêtement d'asphalte) datée du 28 septembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** à C. Perreault Construction Inc, la réfection du ponceau de la Petite Montée au montant de 14 500 \$ et;

**DE PUISER** cette somme dans les postes budgétaires suivants :

02-220-00-725 Équipement de prévention	1993.00\$
02-140-00-141 Rémunération pour les élections	2371.00\$
02-140-00-220 Personnel électoral/RRQ	35.00\$
02-140-00-230 Personnel électoral / AE	15.00\$
02-140-00-240 Personnel électoral / FSS	80.00\$
02-140-00-670 Fournitures bureau d'élection	2100.00\$
02-190-00-345 Frais/Avis public	1500.00\$
02-190-00-412 Honoraires - Services juridiques	1600.00\$

**ET DE TRANSFÉRER** ces montants au poste

02-320-00-521 Chemins/ entretien & réparation 9694.00\$

**ADOPTÉE**

2009-10- 168

### **21. CARRIÈRE ET SABLIERE – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** les objectifs recherchés soit la compensation des municipalités subissant le transport lourd lié à l'exploitation des carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** que Transport C. Jacques possède une sablière qui chevauche le territoire des municipalités de Calixa-Lavallée et Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation ne se fait que sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, conformément à la déclaration faite par Transport C. Jacques à l'autorité compétente soit la municipalité régionale de comté Lajemmerais;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se situe sur le territoire d'une autre MRC et de ce fait, la répartition de la redevance perçue par cette municipalité doit se faire par entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** que, bien que l'exploitation se situe sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le transport se fait principalement sur le territoire de Calixa-Lavallée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

**DE DONNER** mandat au directeur général de négocier une entente de partage des revenus avec les autorités de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur la base des objectifs poursuivis par la Loi et l'utilisation effective des infrastructures de transport local.

**D'ÉTABLIR**, minimalement, la répartition comme suit, tenant de l'utilisation réelle du réseau routier : 90 % à la municipalité de Calixa-Lavallée et 10 % à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**ADOPTÉE**

2009-10-169

## **22. CHEMIN DE LA BEUCE FERMETURE TEMPORAIRE - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'organisation des activités de l'Halloween par le Comité des Loisirs;

**CONSIDÉRANT** que ledit comité demande l'autorisation de fermer le chemin de la Beuce le 31 octobre 2009, de 14h30 à 16 h 30;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens de Calixa-Lavallée sont pénalisés par la fermeture du pont du village à deux reprises depuis 2007 et la fermeture prochaine de la rue Labonté pour le remplacement du ponceau à l'intersection de la Petite-Côte-d'en-Haut;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

**DE PRIER** le comité des Loisirs de revoir l'organisation de l'événement sans qu'il y ait fermeture de rue;

**DE SOLLICITER** l'escorte de la Régie de Police Richelieu - Saint-Laurent pour la durée de l'événement afin d'assurer la sécurité aux enfants qui participeront à l'événement et aux accompagnateurs.

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE**

### **23. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Les tests de programmation seront effectués lundi, 5 octobre 2009 Par ailleurs, des démarches sont en cours pour localiser la future borne sèche avant d'aller en appel d'offre pour l'achat et l'installation du réservoir.

**LOISIRS ET CULTURE**

2009-10-170

**24. HYDRO-QUÉBEC – DIAGNOSTIQUE RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER – PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT** que la participation financière établie à 1 020 \$;

**CONSIDÉRANT** le montant insuffisant pour aménager l’abri des joueurs, tel que planifié;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de remplacer le projet par la protection des bandes de patinoire;

**CONSIDÉRANT** l’offre des Installations sportives Agora pour la fourniture d’un protecteur de bande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

**D’ACQUÉRIR** le dessus de bande au montant de 1 326.00 \$, transport inclus, taxes en sus.

**DE RÉCLAMER** auprès d’Hydro-Québec le montant accumulé par la participation des citoyens.

**ADOPTÉE**

**25. PATINOIRE - ENTRETIEN**

Aucune offre reçue au moment de délibérer. Les démarches se poursuivront.

2009-10-171

**26. BANDE DE PATINOIRE – PEINTURE - REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que grâce à un prêt gratuit de locaux de la municipalité, les scouts de Verchères ont organisé une activité de financement;

**CONSIDÉRANT** qu’en échange, les scouts de Verchères ont peinturé bénévolement les bandes de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu :

**D’ADRESSER** des remerciements aux scouts de Verchères pour la qualité du travail accompli ;

**DE RECONNAÎTRE** monsieur François Pépin, Calixois et animateur, pour son initiative et ses démarches.

**ADOPTÉE**

**AUTRE**

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l’assistance. Les élections et le projet de caractérisation des fosses septiques font l’objet de questions.

2009-10-172

**28. LEVÉE DELA SÉANCE**

Il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 30.

**ADOPTÉE**

---

**Jean-Robert Grenier**  
**Maire**

**Alain Beaugard**  
**Directeur général**  
**Secrétaire-trésorier**